



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS  
DU JEUDI 20 JANVIER 2022**

Le vingt janvier deux mil vingt deux à dix-huit heures, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi en session ordinaire du mois de JANVIER sous la présidence de M. GARRABÉ Robert, Maire.

**PRÉSENTS** : GARRABÉ R, ANDRODIAS M, BARBOUTY D, GARCES R, BAILLE E, BERNIER M, AICARDI A, LAUDICINA D, MATHEU M, MISO A, OMS RM, MATHIOT D, RESPAUT JL, SAQUÉ N, LAPORTE G, CASADEVALL P

**ARRIVÉE A 18H30** : D'AMATO M.

**ABSENTS EXCUSÉS** : DIDIER C. pouvoir à GARRABÉ R.

**ABSENT** : CHAPELLE G

**ABSENTS SUPPLÉANTS** : OMARI A., KNOBLOCH C.

**Membres en exercice : 19**

**Présents : 17**

**Quorum atteint**

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BARBOUTY D.

### **Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2021
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 – M14 - rapporteur : M. Robert GARRABÉ
- Convention de gestion de service télé-assistance des personnes âgées avec la Communauté de Communes du Vallespir pour le fonctionnement du service au 1<sup>er</sup> semestre 2022 – rapporteur : Mme Dominique BARBOUTY
- Cession gratuite au profit de la commune d'une parcelle cadastrée AK N°68 - rapporteur : M. Michel ANDRODIAS

### **1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2021**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2021.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ADOpte** le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2021

## **2) prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 – M 14**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que préalablement au vote du budget primitif 2022, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

Il est décidé d'ouvrir pour l'exercice la somme de 232 785,94 € qui représente 25% des dépenses nouvelles d'investissement inscrites au budget 2021 (931 143,76 €).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2022.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

### **Délibération N°20220001**

## **3) Convention de gestion de service télé-assistance des personnes âgées avec la Communauté de Communes du Vallespir pour le fonctionnement du service au 1<sup>er</sup> semestre 2022**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la convention signée entre la Communauté de Communes du Vallespir et l'instance de Gérontologie de Céret pour la gestion du service de télé assistance arrivant à échéance au 31 décembre 2021, c'est désormais aux communes d'assurer le fonctionnement de ce service.

Afin de laisser le temps aux communes de mettre en place la reprise dudit service, la Communauté de Communes du Vallespir a signé un contrat de prestation avec la société CUSTOS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022 et propose de prolonger la convention avec les communes membres jusqu'au 30 juin 2022.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

### **Délibération N°2022002**

## **4) Cession gratuite au profit de la commune d'une parcelle cadastrée AK N°68**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un courrier reçu le 7 Janvier 2022 de Madame Sandrine SURROCA et de madame Fabienne BELTRAN propriétaires indivis de l'unité foncière cadastrée AK n°68 d'une contenance de 3 ares et 28 centiares, dénommée Place des Oliviers, souhaitant céder à la commune, à titre gratuit, ladite parcelle.

Il indique que cette parcelle constitue en soi la Place des Oliviers laquelle permet de desservir les accès aux habitations attenantes formant par ailleurs une raquette de retournement pour les usagers.

Il précise également que les cessions à titre gratuit sont autorisées pour les communes mais que toute acquisition d'immeuble doit faire l'objet d'une décision motivée prise par l'organe délibérant au titre de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales avant que l'acte d'acquisition ne soit passé dans sa forme notariée et que cette unité foncière fasse l'objet d'un classement dans le domaine public routier communal.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

### **Délibération N°2022003**

## Questions diverses

☛ **Monsieur Robert GARRABÉ** explique au Conseil Municipal qu'une votation aura lieu les 29 et 30 janvier 2022 de 9h00 à 17h00 en Mairie concernant le projet qui relie les deux départementales au dessus du Tech, avec la réalisation d'un pont qui contient une voie verte reliant la D115 (Le Boulou, Saint-Jean Pla de Corts et Céret) ainsi que la D 618 qui relie (Céret et Maureillas-Las-illas).

Actuellement sur la D115 17000 véhicules par jour circulent sur cette voie, 19000 véhicules selon les jours provoquant régulièrement des bouchons qui se forment dès la Zone Industrielle de Céret pour rentrer dans la ville.

Il y a des difficultés d'accéder à Céret, à tous les services, ainsi que pour les véhicules de secours, induisant des problématiques de salubrité, de tranquillité et de sécurité, conduisant des difficultés aussi d'accéder au moyen et haut Vallespir.

Pour Saint-Jean Pla de Corts et Maureillas-Las-Illas : si le trafic se développe entre Saint-Jean Pla de Corts et l'entrée de Céret, les véhicules passeraient par Saint-Jean Pla de Corts ou Villargeil qui ne sont pas en capacités d'accueillir et d'absorber autant d'automobiles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h30

La Secrétaire

Dominique BARBOUTY



Le Maire

Robert GARRABÉ

